Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr

Union syndicale Solidaires

Liaison nationale Personnel CE/CCGPF mai 2017

Commission paritaire du 11 mai 2017

Toujours pas d'augmentation !

Une réunion de la Commission paritaire s'est tenue le 11 mai ■ Les « négociations salariales » étaient le principal point de l'ordre du jour ■ Mais lors de cette réunion, le collège employeurs a décidé d'attendre ce que décidera la SNCF pour les cheminot-es. ■ Des salarié-es de CE et du CCGPF se sont mobilisé-es pour accompagner leurs représentant-es et faire entendre leur colère.

➲ Nos employeurs-syndicalistes se contentent d'imiter la SNCF

Une table ronde salariale doit avoir lieu à la SNCF à la fin du mois de juin. Alors, plutôt que de montrer l'exemple et de démontrer qu'une autre politique salariale que celle de Pépy est possible, nos employeurs- syndicalistes ont annoncé qu'ils se contenteraient de répercuter aux personnels des CE et du CCGPF les mesures que la SNCF déciderait pour les cheminot-s… mesures qu'ils risquent bien de dénoncer à juste titre si comme les années précédentes, elles sont insuffisantes ou même inexistantes.

Pourtant, la situation salariale des salarié-es des CE et du CCGPF s'aggrave d'année en année. Nous avons perdu l'équivalent de 6 % de pouvoir d'achat sur 5 ans. Soit 90 euros par mois sur la base d'un salaire de 1 500 euros.
L'augmentation des différentes cotisations, notamment celle de Mutex, ont accentué ce phénomène. Le refus du collège employeurs de prendre en charge plus de 50% de la cotisation de la mutuelle, c'est-à-dire de faire au moins autant que la SNCF pour les contractuel-les, a été un nouveau coup porté à notre pouvoir d'achat.

➲ Une gratification exceptionnelle de 393 euros

Début mars, la SNCF a décidé d'attribuer une prime d'environ 400 euros aux cheminots (401 pour les agents de SNCF mobilités, 367 pour les agents de Réseau et 489 pour ceux de l'Epic de tête), qui a été versée sur leur paie du mois d'avril.
Dès cette annonce connue, SUD-Rail a demandé que les personnels des CE et du CCGPF perçoivent cette gratification à la même date.
Le collège employeurs a fait de savants calculs, et a décidé que cette gratification qui serait accordée aux personnels des CE et du CCGPF au mois de mai serait de 393 euros… soit moins que la plupart des cheminots, ce qui est quand même un peu mesquin.

➲ Une augmentation exceptionnelle de la gratification de vacances de 50 euros

Le collège employeurs a décidé d'augmenter la gratification de vacances de 50 euros (contre 100 euros l'an dernier), portant le montant de celle-ci à 350 euros.

➲ Mettre à jour la Convention collective

Le collège employeurs a annoncé que la Convention collective allait être « remise à jour » : il ne s'agit pas de la renégocier, mais simplement d'y intégrer les différents avenants qui ont pu être signés et les modifications législatives qui ont eu lieu depuis 2010.

➲ Référentiel des métiers : nous avons des choses à dire

Le collège employeurs souhaite retravailler le « référentiel des métiers » et invite les organisations syndicales à « faire des propositions ». Nous avons rappelé que pour SUD-Rail, il n'est pas possible de dissocier le référentiel des métiers de la grille des salaires et de sa nécessaire évolution.

Des propositions, nous en avons, le collège employeurs les connait bien puisque cela fait des années que nous les portons en commission paritaire. Mais s'il faut lui répéter pour qu'il se décide à les entendre, nous le ferons sans souci !

➲ Se préparer à une nouvelle réorganisation des CE

Les prochaines élections à la SNCF auront lieu fin 2018, sans doute avec des CE aux contours différents de ceux d'aujourd'hui, pour cause de « réforme territoriale » et sans doute de nouvelles « réorganisations » de la SNCF. Afin d'anticiper d'éventuelles « fusions de CE », le collège employeurs va lancer une étude sur le sujet.

➲ Le collège employeurs doit entendre la colère des salarié-es

Lors des Négociations annuelles obligatoires du CCGPF du mois de mars, la direction a, une nouvelle fois, renvoyé la balle à la Commission paritaire. Parce que ce petit jeu de ping-pong entre les CE/CCGPF et la Commission paritaire devient insupportable, **une délégation de salarié-es du CCGPF a décidé de s'inviter à la réunion de la Commission paritaire du 11 mai**. Cette délégation était accompagnée de collègues de Dijon et de PSE, et soutenue par des débrayages dans les maisons familiales. A Bordeaux aussi, les collègues se sont mobilisé-es, ont débrayé et ont été reçu-es par leur direction.

Cela a permis de faire entendre l'inquiétude des salarié-es, concernant l'avenir des CE, des activités sociales et des emplois. Mais cela a aussi permis de faire entendre la colère des salarié-es concernant la situation actuelle :

♦ **Une grille des salaires qui date du siècle dernier**

♦ **Les deux premiers coefficients qui sont inférieur au SMIC**. Ce qui a pour conséquence que de plus en plus de salarié-es ont un salaire de base en dessous de SMIC et à qui l'on ajoute une indemnité différentielle pour atteindre ce minima légal

♦ Une **valeur du point qui n'a pas évolué depuis 3 ans**

♦Un **accord a minima pour la complémentaire santé.**

♦Un **effectif CDI qui s'érode d'année en année** mais à qui l'on demande toujours plus de compétences, de capacités d'adaptation sans pour autant de reconnaissance salariale… ni même bien souvent de reconnaissance tout court.

♦ Certain-es salarié-es voient leur net imposable diminuer au fur et à mesure que leur ancienneté augmente, du fait de l'**augmentation des cotisations prévoyance** !

✖✖✖

Nos employeurs-syndicalistes ne peuvent pas se contenter de reproduire la politique salariale de la SNCF, refusant toute augmentation de la valeur du point, mais accordant de temps en temps des « gratifications exceptionnelles ».

Nos employeurs-syndicalistes ne peuvent pas se contenter de dire « nous ne savons pas quel sera l'avenir du CE » pour refuser toute évolution de nos salaires.

Ils doivent changer leur attitude et cesser de faire du personnel la variable d'ajustement budgétaire oh combien commode !